



Compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026

Le **vingt-quatre avril deux-mille-vingt-six à vingt heures trente**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armando GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armando GOMES, Déjan GLISOVIC, France VAN DEN BURG, Valérie LE GAL, Marine BOUGÉ, Sandrine FOURNIS, Nicolas VAPPEREAU, Philippe EXBRAYAT, Valérie DUVAL

Etaient absents : Hélène BOUVET, Humberto GOMES CARVALHO,

Pouvoirs : Hélène BOUVET donne pouvoir à Déjan GLISOVIC

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents au minimum est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

- I. Désignation d'un secrétaire de séance.2
- II. Validation du Compte-Rendu du dernier conseil municipal.2
- III. Fixation des conditions du conseil Municipal des jeunes.2
- IV. Désignation du lauréat de la consultation travaux de voirie phase 2.2
- V. Vote des subventions aux associations.4
- VI. Questions diverses.4

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



I. Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Sandrine FOURNIS est désignée secrétaire de séance.

II. Validation du Compte-Rendu du dernier conseil municipal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal ayant été envoyé en amont aucune remarque ou question n'a été émise.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

III. Fixation des conditions du conseil Municipal des jeunes.

Le Maire propose de créer un conseil des jeunes, autorisé par l'article L1112-23 du CGCT et la loi Égalité et Citoyenneté de 2017, qui souligne l'importance des jeunes, pour lutter contre l'abstentionnisme et renforcer la citoyenneté. Le conseil doit définir les conditions de ce conseil dont les objectifs, la composition et le fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil fixe les conditions suivantes :

- **Objectifs** : participation citoyenne, proposition de projets, avis consultatifs.
- **Composition** : 6 à 10 personnes maximum, âge de 8 à 17 ans. Si trop d'inscriptions, un comité d'arbitrage composé de Marine BOUGÉ, Sandrine FOURNIS, Valérie LE GAL, Nicolas VAPPEREAU se réunira. Les réunions se feront sous la présidence du Maire et Sandrine FOURNIS.
- **Fonctionnement** : durée du mandat 3 ans, le conseil sera réuni selon les besoins et disponibilités.

IV. Désignation du lauréat de la consultation travaux de voirie phase 2.

Dans le cadre de l'entretien de la voirie, la commune de Santeuil engage des travaux de réfection de la chaussée rue d'Angerville et rue du château d'eau. Ces interventions, estimées à un montant inférieur au seuil de 90 000 € HT (article 28 du Code des marchés publics), relèvent d'une procédure adaptée sans formalités préalables de publicité, conformément à l'article R. 2122-1 du même code.

Un avis d'appel à concurrence a été publié le 19 mars 2026 sur la plateforme **marchés-sécurisés.fr**, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 15 avril 2026 à 18h.

Eure-et-Loir Ingénierie a été mandaté pour nous assister et nous a remis un rapport de classification des offres avec un barème de notation. Six entreprises ont répondu :

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



- You Sauvêtre TP
- Toffolutti S.A.
- Eiffage Route Ile de France Centre Ouest
- Touzet BTP
- Eurovia Centre Loire
- Pigeon TP CIDF

Les offres ont été évaluées selon les critères définis dans le règlement de consultation :

- Qualité technique (40 % de la note globale) : analyse des méthodes, des matériaux proposés, et de la planification.
- Prix (60 % de la note globale) : coût global HT, incluant les pénalités de retard et les garanties.

Résultats détaillés :

Entreprise	Prix	Qualité technique (40)	Prix (60)	Total (100)	Classement
You Sauvêtre TP	76427€	38	48.50	86.50	4
Toffolutti S.A.	74830.486€	35	49.54	84.54	5
Eiffage	61782.439€	28	60	88	3
Touzet BTP	78000€	35	47.52	82.52	6
Eurovia	69975.501€	38	52.97	90.97	2
Pigeon TP	68320.12€	39	54.26	93.26	1

L'offre de l'entreprise Pigeon, classée première avec un score de 93.26/100, présente :

- Une qualité technique élevée (39/40), notamment sur la durabilité des matériaux et l'adaptation aux contraintes locales (trafic, climat).
- Un prix compétitif (68320.12 € HT, soit 81984.14€ TTC), le plus avantageux pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la Société Pigeon TP

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

☎ 0237249149 - ✉ mairie@santeuil28.fr



V. Vote du CFU.

Mr le maire expose au conseil municipal le compte financier unique CFU

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	119 857,30	237 375,98	357 233,28
	Recettes réalisées (1)	B	55 935,41	256 709,34	312 644,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	93 635,80	567 891,50	661 527,30
	Dépenses réalisées (1)	E	21 721,23	258 455,65	280 176,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	34 214,18	-1 746,31	32 467,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-26 221,50	348 828,02	322 606,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 992,68	347 081,71	355 074,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	7 992,68	347 081,71	355 074,39

Section Investissement : excédent de 7992.68 €

Section Fonctionnement : excédent de 347081.071 €

Mr le Maire sort de la salle et donne la présidence à Mr Glisovic adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le Compte Financier Unique 2025.

VI. Vote du budget primitif 2026.

Le maire présente au conseil municipal le budget prévisionnel 2026 :

Section Investissement : 193686 € en équilibre

Section Fonctionnement : 496531 € en équilibre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026.

VII. Questions diverses.

Le conseil informe le Maire de l'apparition d'un nid de poule sur la D119.2. Le Maire répond que c'est signalé au service départemental d'Auneau et qu'ils interviendront dès qu'ils pourront.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h55.